

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2679

7 décembre 2010

SOMMAIRE

Alu-Rex Europe S.A.	128579	Seraya S.A.	128574
Arcipelagos SICAV	128560	Seri System International S.A.	128578
Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l.	128584	Seri System International S.A.	128575
Balaton Investments S.A.	128585	Seri System International S.A.	128578
Capital International Emerging Markets Fund	128577	Seruvy S.A.	128578
Casa Cabo Verde ASBL	128575	Seruvy S.A.	128578
CPM Luxembourg S.A.	128589	SGAM AI KANTARA Co.III. S.à r.l.	128547
Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.	128571	SGBT Asset Based Funding S.A.	128580
Holdimmo S.A.	128590	Shield Finance Co S.à r.l.	128568
ING (L) Selectis	128574	Sibelga S.A.	128574
JM Holding Finance	128564	Siegel Chauffage Sàrl	128581
Kauri Cab Arminius	128586	Silam S.A.	128583
Praefinium Renewable Energy Invest- ments CEE S.à r.l.	128553	Silverberg Investholding S.à r.l.	128583
Prontophot Belgium S.A. - succursale de Luxembourg	128583	Société Européenne de Financement et d'Investissement S.A.	128568
Pyoni AG	128580	Sorille S.A.	128583
RCAF Juice S.à r.l.	128546	Speedtracing S.à r.l.	128585
Real Estate International S.A.	128553	SSCP Security Holding SCA	128588
Recos Holding S.A.	128560	Star Cup S. à r.l.	128571
Recos S.A.	128560	Steel Services S.A.	128588
Recos S.A.	128563	Steppe Investments S.A.	128589
RE Pet Food S.à r.l.	128553	Structured First	128573
RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A.	128563	Take 5 Promotions S.à r.l.	128592
Riola S.A.	128563	Taminco Group Holdings S.à r.l.	128592
Romanian Land Development Holding S.A.	128563	TD Luxembourg S.à r.l.	128592
S.A. Enemge	128564	Techno-Contrats S.à r.l.	128581
S.A. Enemge	128568	Terphane Holdco Lux S.à r.l.	128589
Sarasino Investholding S.à r.l.	128574	Texas Instruments International Holding Company S.à r.l.	128588
Sarnafin S.A.	128563	Textile S.à r.l.	128589
Sensor International Environmental Pro- tection	128573	Trend-Invest S.A.	128546
		Tuscany Rig Leasing S.A.	128590
		Urus Corporation S.A.	128574
		Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.	128592

Trend-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, Z.A. de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 55.545.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TREND-INVEST S.A.", ayant son siège social à L-2355 Luxembourg, 10 A rue du Puits, R.C.S. Luxembourg section B numéro 55.545, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg le 5 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 501 du 5 octobre 1996, page 24039.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dan Studer.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Boden.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits à L-3364 Leudelange, 3, Z.A. de la Poudrerie.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits à L-3364 Leudelange, 3, Z.A. de la Poudrerie et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Leudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. STUDER, F. BODEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47018. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010147329/39.

(100168808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

RCAF Juice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.641.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.191.

Extrait des résolutions des associés de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010

Les Associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

Les Associés de la Société ont décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et

- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RCAF Juice S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146036/20.

(100167645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

SGAM AI KANTARA Co.III. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.503.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten,
on the third day in the month of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"SGAM AI Kantara, L.P." a limited partnership existing under the laws of Scotland, having its address at 4th Floor Saltire Court 20 Castle Terrace, Edinburgh, EH1 2EN, registered with the Companies House registration number 5880, duly represented by its general partner Kantara Investments Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its address at PO Box 78, 18 Esplanade, St. Helier, JE4 8RT, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry registration number 94769,

here represented by Ms Stéphanie Guers, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey, on 26 October 2010.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his capacity as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares to organise and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investments, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further provide guarantees, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of "SGAM AI KANTARA Co.III. S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the manager(s)' term of office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two (2) managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all the meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The circular resolutions in their entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. A manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save for a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit shall be set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The sole manager or in case of several managers, the board of managers, may decide to distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be a partner, and which is appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to their shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "SGAM AI Kantara, L.P." above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro.

Decisions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- CDS International Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its address at Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands registered under the International Business Companies Act with registration number 275001;

- Mr. Michel E. Raffoul, born on 9 November 1951 in Accra (Ghana), residing professionally at 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Ms Anne Catherine Grave, born on 23 July 1974 in Comines (59) France, residing professionally at 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«SGAM AI Kantara L.P.», une limited partnership existant selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social au 4th Floor Saltire Court 20 Castle Terrace, Edinburg, EH1 2EN, enregistrée à la Companies House sous le numéro 5880, dûment représentée par son general partner Kantara Investments Limited, une limited liability company, constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 78, 18 Esplanade, St. Helier, JE 4 8 RT, Iles Anglo-Normande, enregistrée à la JFSC Companies Registry sous le numéro 94769,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Guers, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 26 octobre 2010.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également fournir des garanties, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «SGAM AI KANTARA Co.III. S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée du mandat du ou des gérants. Le ou les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tous moyens similaires de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises par un vote majoritaire des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tous autres moyens similaires de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au trente et unième jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé ou non, nommé par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion de leurs parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par SGAM AI Kantara, L.P. préqualifiée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à neuf cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- CDS International Limited, une limited liability company, constituée et existant selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social à Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée au International Business Companies Act sous le numéro 275001;

- M. Michel E. Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), avec adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Mme Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines (59) France, avec adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GUERS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13404. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010149197/304.

(100171122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

RE Pet Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.864.

—
*Extrait des résolutions de l'associé unique
de la Société prises par écrit le 28 octobre 2010*

L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Patrick Rochas de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 novembre 2010.

L'Associé Unique a décidé de nommer 2 nouveaux gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sam Henkes, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à compter du 2 novembre 2010; et

- Madame Caroline Apostol, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à compter du 22 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Pet Food S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146039/20.

(100167520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 68.473.

—
Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 04 novembre 2010.

Monsieur Robert Godart

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010146042/12.

(100167947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.502.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, with multiple sub-funds, and subject to the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds, duly listed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146441,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 5th of November 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) represented by sixty thousand (60.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into three (3) categories, respectively denominated “Category A Manager(s)”, “Category B Manager(s)” and “Category C Manager(s)”.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature either of one Category A Manager and one Category C Manager or of one Category A Manager, one Category B Manager and one Category C Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any three (3) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category C Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category C Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the sixty thousand (60.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement		
Spécialisé, prenamed	60.000	EUR 60.000
Total	60.000	EUR 60.000

The amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Dr. Ajay P. Singh, born on November 3, 1969 in Agra, India, residing at Stegnerweg 4, D-82266 Inning a. A., Germany;
- Mr. Nayan Srivastava, born on August 26, 1984 in Frankfurt am Main, Germany, residing at Flat 2, Warburton House, 4 Dunraven Street, W1K 7FQ London, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr. Péter Heim, born on May 26, 1970 in Budapest, Hungary, residing at Anna-laki Hlz.alatti lakos 43, H-Telki, Hungary.

Category C Manager:

- Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, having his professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le depositaire des présentes.

A COMPARU:

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, régie par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés et soumis au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146441,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à soixante mille Euro (EUR 60.000,00) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en trois (3) catégories, nommés respectivement «Gérant(s) de Catégorie A», «Gérant (s) de Catégorie B» et «Gérant(s) de Catégorie C».

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe, soit d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie C, soit d'un Gérant de Catégorie A, d'un Gérant de Catégorie B et d'un Gérant de Catégorie C.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par trois (3) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie C, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie C.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante mille (60.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, précité	60.000	EUR 60.000
Total	60.000	EUR 60.000

Le montant de soixante mille Euro (EUR 60.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euro (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Dr. Ajay P. Singh, né le 3 novembre 1969 à Agra, Inde, demeurant à Stegnerweg 4, D-82266 Inning a. A., Allemagne;
- M. Nayan Srivastava, né le 26 août 1984 à Francfort-sur-le-Main, Allemagne, demeurant à Flat 2, Warburton House, 4 Dunraven Street, W1K 7FQ Londres, Royaume-Uni.

Gérant de Catégorie B:

- M. Péter Heim, né le 26 mai 1970, à Budapest, Hongrie, demeurant à Anna-laki Hlz.alatti lakos 43, H-Telki, Hongrie.

Gérant de Catégorie C:

- M. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49281. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149150/361.

(100171116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Recos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 145.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146043/10.

(100167941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Recos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146045/10.

(100167924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Arcipelagos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of October.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ARCIPELAGOS SICAV, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), RCS Luxembourg B number 98520, having its registered office in L – 8023 Strassen, 14B rue des Violettes, incorporated by deed of notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on January 21, 2004, published in the Mémorial C No 160 of February 9, 2004.

The articles of incorporation were amended last by deed of notary Henri Hellinckx, prenamed, on June 30, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1795 of July 22, 2008.

The meeting was presided by Mrs Sylvia NALEPA, private employee, residing professionally at 41, Op Bierg, L -8217 Mamer.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie MATHOT, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvia NALEPA, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled “ne varietur” by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- That the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda published as follows:
- in Luxembourg on 10 and 27 September 2010 respectively in the Mémorial C numbers 1858 and 2004; in Luxemburger Wort” and in “Le Quotidien”;

- in Italy in “Il sole 24 Ore” on September 10 and September 27, 2010 and sent by mail to the shareholders on September 24, 2010.

The justificative documents of are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Transfer of the registered office of the Company from 14B, rue des Violettes, L - 8023 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L – 8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg

IV.- It appears from the attendance list, that out of 1,851,843 shares in circulation, 104.100 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

V. A first extraordinary general meeting, convened upon the notices set forth in the present minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on September 3, 2010 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to articles 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 14B, rue des Violettes, L - 8023 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L – 8217 Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to subsequently amend paragraph 1 of Article 4 and the first sentence of the second paragraph of Article 15 of the Company’s Articles of Incorporation which will be read as follows:

“ Art. 4. Registered office.

§ 1 The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by simple decision of the Board of Directors.”

“ Art. 15. Annual general meeting.

§2 first sentence The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at any such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as shall be specified in the notice of meeting, on the first Thursday in the month of February at 11.00 a.m.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le quatorzième jour d’octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCIPELAGOS SICAV, Société d’Investissement à Capital Variable, avec siège social au 14B, rue des Violettes, L - 8023 Strassen, RCS Luxembourg B numéro 98520, constituée par acte du notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, le 21 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 160 du 9 février 2004.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, précité en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 22 juillet 2008 numéro 1795.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Nalepa, employée privée demeurant professionnellement au 41, Op Bierg, L -8217 Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Nalepa, précitée.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour comme suit:

- à Luxembourg, les 10 et 27 septembre 2010 respectivement, dans le Mémorial C numéro 1858 et numéro 2004, dans le Luxemburger Wort et Le Quotidien;

- en Italie dans "Il sole 24 Ore" les 10 et 27 septembre 2010; et par des lettres envoyées aux actionnaires le 24 septembre 2010. Les justificatifs des publications et envoi recommandé sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Transfert du siège social de la Société du 14B, rue des Violettes, L - 8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L – 8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.851.843 actions en circulation, 104,100 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.

V.- Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 3 septembre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de transférer le siège social de la Société du 14B, rue des Violettes, L - 8023 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 41 Op Bierg L – 8217 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg .

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'articles 4 § 1 et 15 § 2 première phrase des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« Art. 4. Siège social.

§ 1. Le siège social est établi dans la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

« Art. 15 Assemblée générale annuelle.

§ 2 première phrase

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera spécifié dans la convocation, le premier jeudi du mois de février à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvia Nalepa, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2010. LAC / 2010 / 47139. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147067/132.

(100168838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Recos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146046/10.

(100167925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146047/10.

(100167291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Riola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 26.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146048/9.

(100167985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

RLD Holding, Romanian Land Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.772.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146049/9.

(100167840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Sarnafin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 108.064.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif suite au premier dépôt du 18.10.2010 L100157856

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Madame Monique HENSCHEN-HAAS, administrateur, née le 13 février 1955 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

- Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

- Madame Bénédicte ROBAYE-GOFFIN, administrateur, née le 12 mai 1968 à Arlon (Belgique), domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes FIDUPLAN SA, avec siège social sis au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.563.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010147308/36.

(100168869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

S.A. Enemge, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146050/10.

(100167562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

JM Holding Finance, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 107.976.

L'an deux mil dix, le vingt cinq octobre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "JM Holding Finance", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 975 du 3 octobre 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107976,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et modification des statuts en vue d'une société pleinement imposable.

B.- Refonte complète des statuts.

C.- Nominations statutaires.

D.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première Résolution

L'assemblée générale décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de modifier les statuts de la société, en vue d'une société pleinement imposable, qui auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de JM HOLDING FINANCE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg .

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, telegram, telex, fax, email ou tout autres moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de septembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à Messieurs Marc HILGER, Romain BONTEMPS et Ronald WEBER en tant qu'administrateurs de la société.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Didier des Cressonnières en tant qu'administrateur-unique de la société son mandat expirant à l'assemblée générale de l'année 2015.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à ABAX AUDIT S.à r.l.en tant que commissaire aux comptes de la société.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de nommer PKF Abax Audit, RCS Luxembourg B 142867, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L2212 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société son mandat expirant à l'assemblée générale de l'année 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Les actionnaires déclarent que l'avoir social de la société à transformer ne provient pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. LAUER; P. WEILER; N. GLOESENER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46958. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147879/191.

(100169832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

S.A. Enemge, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 octobre 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 20 octobre 2010.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010146051/15.

(100167574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Société Européenne de Financement et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146054/10.

(100167290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.273.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of the month of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Shield Bidco Limited, a limited liability company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07226063,

here represented by Me Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in October 2010.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Shield Finance Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with an issued share capital set at sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-), registered with the RCL under number B 153.273, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 19 May

2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1434, page 68808, dated 13 July 2010 (the “Company”). The Company’s articles of incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-) represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of twenty-one thousand five hundred United States Dollars (USD 21,500.-) represented by twenty-one thousand five hundred (21,500) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. To issue five thousand (5,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (together the “New Shares”), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash of a total amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-), and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder.

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the articles of association of the Company (the “Articles”) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3);

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 16,500.-) represented by sixteen thousand five hundred (16,500) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to an amount of twenty-one thousand five hundred United States Dollars (USD 21,500.-) represented by twenty-one thousand five hundred (21,500) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue five thousand (5,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appears:

Me Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal abovementioned.

The appearing party declares to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the New Shares and to make payment in full for all such New Shares by a contribution in cash of a total amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-).

The person appearing declared that all the above-mentioned New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five thousand United States Dollars (USD 5,000.-), proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend 6.1, first paragraph, of the Articles which shall forthwith read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company’s share capital is fixed at twenty-one thousand five hundred United States Dollars (USD 21,500.-) represented by twenty-one thousand five hundred (21,500) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Shield Bidco Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07226063, ici représentée par Me Laurent Thailly, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en octobre 2010.

I. Ladite procuration l'enregistrement. restera annexée au présent acte pour être soumise à

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associée unique (l'"Associé Unique") de Shield Finance Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social fixé à seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-), enregistrée auprès du RCSL sous le numéro B 153.273, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 Mai 2010, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1434, page 68808, en date du 13 juillet 2010 (la "Société"). Les statuts d'incorporation de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La partie comparante, dûment représentée comme susmentionnée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars américains (USD 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt-et-un mille cinq cents dollars américains (USD 21.500,-) représenté par vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Emettre cinq mille (5.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Accepter la souscription des Nouvelles Parts par l'Associé Unique, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille dollars américains (USD 5.000,-), et allouer les Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

4. Modifier l'article 6.1., premier paragraphe des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars américains (USD 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents dollars américains (USD 16.500,-) représenté par seize mille cinq cents (16.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt-et-un mille cinq cents dollars américains (USD 21.500,-) représenté par vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre cinq mille (5.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu:

Me Laurent Thailly, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, aux Nouvelles Parts Sociales, et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille dollars américains (USD 5.000,-).

Le comparant déclare que toutes les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de cinq mille dollars américains (USD 5.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1. des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents dollars américains (USD 21.500,-) représenté par vingt-et-un mille cinq cents (21.500) parts sociales (ciaprès "les Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010146053/161.

(100167759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Star Cup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146055/9.

(100167443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.796.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

“GOODMAN MANAGEMENT SERVICES (BELGIUM)”, a company organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 55 Boechoutlaan, B-1853 Strombeek-Bever (the “Principal”),

represented by Miss Lorraine Doyle, employee, residing professionally at Luxembourg, (the “Proxy”) acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 18 October 2010 which, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That “Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.”, a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137796, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 4 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1136 on 8 May 2008.

II.- That the subscribed share capital of “Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.” amounts currently to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of “Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.” (the “Company”).

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder’s register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GOODMAN MANAGEMENT SERVICES (BELGIUM)», société régie par les lois de Belgique, ayant son siège social au 55 Boechoutlaan, B-1853 Strombeek-Bever,

représentée par Madame Lorraine Doyle, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le “Mandataire”) agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée le 18 octobre 2010, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu’il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.», est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137796, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 du 8 mai 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée «Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.», prédésignée, s’élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-)chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.» (la "Société").

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, la personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. DOYLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13238. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010147821/90.

(100169624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Structured First, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.650.

Les comptes de clôture de liquidation pour la période du 14 juin 2010 au 6 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146056/11.

(100167178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Sensor International Environmental Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.536.

*Auszug aus dem Beschluss
der Hauptversammlung abgehalten am 6. Oktober 2010*

KOMMISSAR

Die Hauptversammlung nahm den Rücktritt von Frau Béatrice JOURNE als Kommissar, mit sofortiger Wirkung am 17. Juli 2010, an.

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sàrl, mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 20.114 zum Kommissar der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Das Mandat dieses neu ernannten Kommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung von 2015.

Luxembourg, den 11. Oktober 2010.

Herr Michael ARNDT.

Référence de publication: 2010146060/17.

(100167165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Sarasino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.369.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146058/9.

(100167815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Urus Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 33.262.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du délégué à la gestion journalière de la société URUS CORPORATION S.A. qui s'est tenue en date du 7 octobre 2010 au siège social que:

- Le délégué à la gestion journalière prend acte de la décision de remplacer M. Daniel Schutz, domicilié 24bis, rue de l'Abreuvoir, F-78860 Saint Nom la Bretèche, de son poste de représentant permanent de la société Euro-Link S.A. et de nommer M. Bernard Schutz, domicilié 6, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg en tant que représentant permanent de la société Euro-Link SA..et de lui donner les pouvoirs y relatifs.

Pour extrait conforme

Signature

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010146100/17.

(100167993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Seraya S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 56.549.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146061/9.

(100167841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Sibelga S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.151.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146068/9.

(100167842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2010

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1^{er} septembre 2010
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2010 de Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

- Ratification de la cooptation avec effet au 25 mars 2010 de Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur David Suetens, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands.
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2010148759/35.

(100169673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Rectificatif du dépôt du 01/02/2010 (No: L100015434)

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010146062/13.

(100167795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Casa Cabo Verde ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6930 Munsdorf, 4, Danzplatz.

R.C.S. Luxembourg F 8.525.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Mme Ferreira Silva Joana, domiciliée à 4, Danzplatz, L-6930 Munsdorf; d'origine Capverdienne
- Mme Adelino de Jesus Ferreira Silva, domiciliée à 68-70, rue J.F. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette; d'origine Capverdienne
- M. Joao Da Luz, domicilié à 4, Danzplatz, L-6930 Munsdorf; d'origine Capverdienne.

Et tous ceux ou celles qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Casa Cabo Verde ASBL.

Art. 2. L'association a pour objet:

- 1.- De proposer de l'aide à remplir toute formalité administrative luxembourgeoise.

2.- De promouvoir la culture capverdienne dans une perspective de dialogue des cultures pour une bonne cohésion sociale.

3.- D'orienter les primo arrivant issu de l'immigration lusophone vers des structures d'intégration du Grand-Duché de Luxembourg.

4.- De faciliter les contacts avec les communes, les écoles, le centre national de santé et l'administration de l'emploi.

5.- D'organiser des rencontres pour la découverte et mieux connaître notre pays d'accueil.

Art. 3. L'association a son siège social au 4, rue Danzplatz, L-6930 Mensdorf. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Casa Cabo Verde a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association d'aide aux enfants du Cap-Vert au Grand-Duché de Luxembourg.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010149352/95.

(100170786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 28 octobre 2010

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Stephen Gosztony, Monsieur Peter Kelly, Monsieur Victor Kôhn, Madame Ida Levine, Monsieur Luis Freitas de Oliveira et Monsieur Shaw B. Wagener en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2011.

Auditeurs

Il a été décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2010.

Pour Capital International Emerging Markets Fund

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Mara Marangelli

En tant qu'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2010146889/23.

(100168440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 102.847.

—
Rectificatif du dépôt du 23/07/2009 (No: L090112331)

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010146063/13.

(100167796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 102.847.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2010.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sarl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2010146064/18.

(100167797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Seruvy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.469.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146065/11.

(100167821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Seruvy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.469.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010146066/11.

(100167822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Alu-Rex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.201.

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALU-REX EUROPE S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, en remplacement du notaire soussigné, en date du 6 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2275 du 17 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social à concurrence de EUR 248.900.- (deux cent quarante-huit mille neuf cents euros) par apurement des pertes existantes au 31 août 2010 et annulation de toutes les actions existantes.

2) Augmentation du capital social par apport de créance à concurrence de EUR 210.000.- (deux cent dix mille euros) par émission de 2.100 (deux mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100. – (cent euros) chacune.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital envisagée.

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 248.900.- (deux cent quarante-huit mille neuf cents euros) pour le ramener à zéro par apurement des pertes existantes au 31 août 2010 et d'annuler toutes les actions existantes.

Une situation intérimaire au 31 août 2010 est annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 210.000.- (deux cent dix mille euros) par émission de 2.100 (deux mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100. – (cent euros) chacune.

Ensuite intervient aux présentes la société LOCA-REX S.A., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg, RCS Luxembourg B 149505, ici représentée par Monsieur Filippo Comparetto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante, déclarant vouloir souscrire des actions de la Société et participer à l'augmentation de capital, prend ensuite avec l'accord de l'actionnaire sortant la société CONSTRU-REX S.A., qui renonce pour autant que besoin à souscrire aux actions nouvelles, les décisions suivantes:

Souscription et Libération

Les 2.100 (deux mille cent) actions nouvelles sont souscrites par la société LOCA-REX S.A., prénommée, ici représentée par Monsieur Filippo Comparetto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 210.000.- (deux cent dix mille euros) existant à charge de la Société et au profit de LOCA-REX S.A..

Ladite créance a fait l'objet d'un rapport établi par Alter Audit S.à r.l., avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, en date du 19 octobre 2010, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 2.100 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100.- chacune.»

Le prédit rapport après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE CENT (2.100) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 2.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. COMPARETTO, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47326. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147670/86.

(100169789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146067/10.

(100167288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pyoni AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.199.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 07.10.2010 um 11.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
2. Herr Götz Schöbel wurde aus seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

3. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde gewählt:

MMS Mercury Management Services S.A.
R.C. B 135236 Luxembourg
11A, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Vertreten durch:

Ute Klimek,
geb. am 04.08.1966 in Halle/Saale
geschäftsansässig in:
11A, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Das Mandat endet am Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.

4. Zum Verwaltungsratsmitglied wurde wieder ernannt:

Frau Hiltrud Lehnen

Das Mandat endet am Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.

5. Zum Kommissar wurde wieder ernannt:

LCG International A.G.

Das Mandat endet am Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet.

6. Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Cornelia Eisele wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2016 stattfindet, verlängert.

Luxembourg, 07.10.2010.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2010148783/35.

(100169698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Techno-Contrats S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Siegel Chauffage Sàrl).**

Siège social: L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.134.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jürgen SIEGEL, maître-installateur, né à Frankenthal (Allemagne), le 16 mars 1948, demeurant à L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.

2. Monsieur Christian SIEGEL, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 19 novembre 1977, demeurant à L-3918 Mondercange, 2A, rue d'Ehlerange.

3. Madame Jeanne MELCHIOR, sans état, née à Schifflange, le 9 juillet 1949, épouse de Monsieur Jürgen SIEGEL, demeurant à L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SIEGEL-CHAUFFAGE SARL", établie et ayant son siège social à L-3927 Mondercange, 63, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.134, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1353 du 18 septembre 2002.

- Que les comparants sub 1) et sub 2) sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Christian SIEGEL, préqualifié, cède par les présentes les soixante-quinze (75) parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Jeanne MELCHIOR, préqualifiée, au prix de neuf mille trois cent soixante-quinze euros (9.375,- EUR),

laquelle somme le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et Monsieur Christian SIEGEL, en sa qualité de gérant, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cédant reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

La cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et elle a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives à compter de ce jour et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Elle reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Christian SIEGEL de sa fonction de gérant et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme, pour une durée indéterminée, Madame Jeanne MELCHIOR, préqualifiée, comme nouvelle gérante de la Société et fixe son pouvoir de signature comme suit:

«La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "Techno-Contrats S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "Techno-Contrats S.à r.l."»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de tous équipements techniques dans les domaines électrique, électronique et assimilé ainsi que dans les domaines de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ou assimilés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. SIEGEL, C. SIEGEL, J. MELCHIOR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/46916. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146069/74.

(100167169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Silam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146071/9.

(100167919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Prontophot Belgium S.A. - succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 156.374.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

*Résolutions prises lors de la réunion du
Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} mars 2010:*

Il est décidé par la société "PRONTOPHOT BELGIUM S.A." d'ouvrir et de lancer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à Luxembourg-ville sous la dénomination "PRONTOPHOT BELGIUM S.A. - succursale de Luxembourg". La succursale a pour objet l'exploitation de cabines photos et de photocopieuses, en général le commerce de tous dérivés de produits photographiques. Le siège de cette succursale sera au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg. Monsieur Valery Hox, né le 8 janvier 1969 en Belgique, domicilié au 10, Keizerstraat B-1560 Hoeilaart, est nommé directeur de la succursale et un pouvoir de signature individuel lui est octroyé pour la gestion de la succursale. Pour la société "PRONTOPHOT BELGIUM S.A." est nommé administrateur-délégué de la société avec un pouvoir de signature individuel lui permettant d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice, Monsieur Valery Hox, né le 8 janvier 1969 en Belgique, domicilié au 10, Keizerstraat B-1560 Hoeilaart; sont nommés administrateurs de la société avec pouvoir de signature collective à deux leur permettant d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice, Monsieur Eric Mergui, né le 17 décembre 1955 au Maroc, domicilié au 4, Jules Poussin F-92410 Ville d'Avray et Monsieur François Giuntini, né le 21 août 1946 en France, domicilié au 37, Chemin de l'Eglise F-38210 Meylan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010146835/25.

(100167448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Silverberg Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146072/10.

(100167298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Sorille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.877.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010146077/13.

(100167921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Avenue Asia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.225.

In the year two thousand and ten, on the twenty fifth day of October.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

Avenue Luxembourg LLC, a Limited Liability Company existing under the laws of Delaware, United States, having its registered office at C/O National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901

duly represented by Ms. Anca Iusco, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 15 October 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Avenue Asia (Luxembourg), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 141225 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company from its current periodicity of the first of January of each year until the thirty-first of December of each year for a periodicity from the first of September of each year until the thirty-first of August of each year and to close the 2010 financial year on the thirty-first of August 2010 consequently.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 20 of the articles of the association which shall have the following wording:

"Art. 20. The Company's year commences on the first of September and ends on the thirty-first of August of each year."

Valuation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Avenue Luxembourg LLC une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Delaware, ayant son siège social à C/O National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901

représentée par Anca Iusco, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2010

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Avenue Asia (Luxembourg), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 141225 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sa périodicité actuelle du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année par une périodicité du premier septembre au trente-et-un août de chaque année et par conséquent d'arrêter l'exercice social 2010 le trente-et-un août.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 20. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. IUSCO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 octobre 2010 Relation LAC/2010/47014 Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010147053/76.

(100169403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Speedtracing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146078/10.

(100167179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Balaton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.342.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 27 Octobre 2010 que les personnes suivantes ont été élues administrateurs en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI et Monsieur Andrea DE MARIA démissionnaires:

Administrateurs:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Vincent WILLEMS, employé privé, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur;

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012

Luxembourg le, 02 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010146190/20.

(100166764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Kauri Cab Arminius, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.585.

In the year two thousand and ten, the twenty-fifth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

1. The private limited liability "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", established and having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 131583.

2. The private limited liability company "Arminius KC S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 143395.

Both are here represented by Mrs. Catia CAMPOS, private employee, professionally residing in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "KAURI CAB ARMINIUS", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 131585, (the "Company"), has been incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 10th of August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2297 of October 13, 2007,

and that the articles of Associations have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1260 of June 16, 2010.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual partners of the said company and that they have taken, by their mandatory, the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the share capital by one hundred twenty-four thousand three hundred and fifty Euros (124,350.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million seven hundred ninety-seven thousand four hundred Euros (1,797,400.- EUR) up to one million nine hundred twenty-one thousand seven hundred and fifty Euros (1,921,750.- EUR), by the issue of four thousand nine hundred and seventy-four (4,974) new shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The four thousand nine hundred and seventy-four (4,974) new shares have been subscribed by:

- the company "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", prenamed, up to two thousand four hundred and eighty-seven (2,487) shares, and

- the company "Arminius KC S.à r.l.", prenamed, up to two thousand four hundred and eighty-seven (2,487) shares,

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of one hundred twenty-four thousand three hundred and fifty Euros (124,350.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The partners decide to amend subsequently article six (6) of the articles of association, in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at one million nine hundred twenty-one thousand seven hundred and fifty Euros (1,921,750.- EUR), represented by seventy-six thousand eight hundred and seventy (76,870) shares, each share having a par value of twenty-five Euros (25.- EUR)."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", établie et ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131583.

2. La société à responsabilité limitée "Arminius KC S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143395.

Les deux sont ici représentées par Madame Catia CAMPOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "KAURI CAB ARMINIUS", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131585, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2297 du 13 octobre 2007,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, daté du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1260 du 16 juin 2010.

- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-quatre mille trois cent cinquante euros (124.350,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents euros (1.797.400,- EUR) à un million neuf cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (1.921.750,- EUR) par l'émission de quatre mille neuf cent soixante-quatorze (4.974) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les quatre mille neuf cent soixante-quatorze (4.974) nouvelles parts sociales ont été souscrites par:

- la société "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES", prédésignée, à concurrence de deux mille quatre cent quatre-vingt-sept (2.487) parts sociales, et

- la société "Arminius KC S.à r.l.", prédésignée, à concurrence de deux mille quatre cent quatre-vingt-sept (2.487) parts sociales,

et libérées entièrement par les souscriptrices prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-quatre mille trois cent cinquante euros (124.350,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier subséquentement l'article six (6) des statuts, afin de refléter ce qui précède, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à un million neuf cent vingt et un mille sept cent cinquante euros (1.921.750,- EUR), divisé en soixante-seize mille huit cent soixante-dix (76.870) parts, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/46924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145942/121.

(100167266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

SSCP Security Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146079/10.

(100167638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Steel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.097.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4831 Rodange, le 04 novembre 2010.

Monsieur Pizzirulli Armand

Gérant

Référence de publication: 2010146080/12.

(100167948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Texas Instruments International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.336.600,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.048.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de TEXAS INSTRUMENTS INCORPORATED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146083/11.

(100167743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Steppe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146081/9.

(100167986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Terphane Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.870.

1. La dénomination de l'associé unique VCP VII Luxco 2 SARL a changé et est devenue VCP VII Holdco Lux S.à r.l.

2. En date du 21 septembre 2010, l'associé unique, VCP VII Holdco Lux S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé la totalité de ses 12 500 parts sociales à THC Acquisition Lux S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

En conséquence l'associé unique est THC Acquisition Lux S.à r.l., précité, avec 12 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146082/15.

(100167781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Textile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.171.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146084/9.

(100167989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

CPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 96.866.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 03 September 2010

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Harald Strelen, Jurist mit beruflicher Adresse in Luxembourg, als Verwaltungsrat der Gesellschaft zum 14.05.2010 zur Kenntnis.

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Carsten Bäcker, Geschäftsleiter der HSH Nordbank Securities S.A. mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, als Verwaltungsrat der Gesellschaft zum 05.08.2010 zur Kenntnis.

Die Generalversammlung wählt einstimmig die Herren

- Herrn Philipp Graf, Jurist bei der HSH Nordbank Securities, geboren am 31.03.1978 in Herdecke/ Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- sowie Herrn Meinert Riessen, Jurist bei der HSH Nordbank Securities S.A., geboren am 29.01.1973 in Husum/ Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

zu neuen Verwaltungsräten der Gesellschaft.

Luxembourg, den 02.11.2010.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010146782/21.

(100167844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Tuscany Rig Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.366.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'actionnaire, en date du 1^{er} novembre 2010, il a été décidé de nommer en tant que nouvel Administrateur de Catégorie A:

- Matt Moorman, né le 9 février 1958 à Ottawa, Canada, avec adresse professionnelle au 100-522, 11th Avenue S.W., T2R 0C8 Calgary, Alberta, Canada.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010146086/16.

(100167441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Holdimmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 13.224.

—
L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOLDIMMO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 septembre 1975 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 28 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 928 du 11 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Abandon du statut de société holding et modification de l'article trois des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

2) Modification de l'article 1^{er} des statuts.

3) Ajout à l'article 28 des statuts de l'alinéa suivant:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.»

4) Suppression de l'article 18 des statuts.

5) Modification de l'article 24 des statuts.

6) Renumérotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article trois des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 3. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «HOLDIMMO S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter à l'article 28 des statuts l'alinéa suivant:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 18 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts comme suit:

Art. 24. Le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, toute autre personne qu'il désigne, préside les Assemblées générales.

L'Assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur et un secrétaire.»

Sixième résolution

Suite à la suppression de l'article 18 des statuts, les articles subséquent sont renumérotés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45517. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147841/92.

(100169507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Take 5 Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010146087/9.

(100167309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146088/11.

(100167510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

TD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 526.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146089/11.

(100167511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 octobre 2010

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010146109/16.

(100167807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.
